

Agriculture et circuits courts : entre qualité et proximité

PERSPECTIVES

OBSERVATOIRE PARTENARIAL COMMERCE & CONSOMMATION
OBSERVATOIRE PARTENARIAL ENVIRONNEMENT / OCTOBRE 2014

VILLES

La mise en place de circuits courts relève essentiellement d'une somme d'initiatives individuelles, qui peinent aujourd'hui à se placer dans une perspective globale d'approvisionnement alimentaire des territoires. Des dynamiques sont néanmoins à l'œuvre localement, révélant le rôle prépondérant des collectivités publiques.

Des enjeux multiples et croisés

De réelles attentes sociétales soutiennent depuis une dizaine d'années un nouvel essor de la vente de produits alimentaires en circuits courts.

La relation entre ville, agriculture et commerce pose de nombreuses questions de société et des enjeux multiples :

- enjeux environnementaux, interpellant la qualité et la quantité des espaces productifs, les pratiques agricoles, les modes de transports des produits ;
- enjeux sociétaux, exprimant des préoccupations sanitaires d'une part, mais également des attentes en termes de lien social entre producteurs et consommateurs d'autre part, susceptibles de faire évoluer les modes de consommation ;
- et enfin enjeux économiques, interrogeant la réalité des marchés des produits alimentaires, la place occupée par les circuits dits de proximité et la question des emplois et filières associés.

6 à 7 % des achats alimentaires en circuits courts

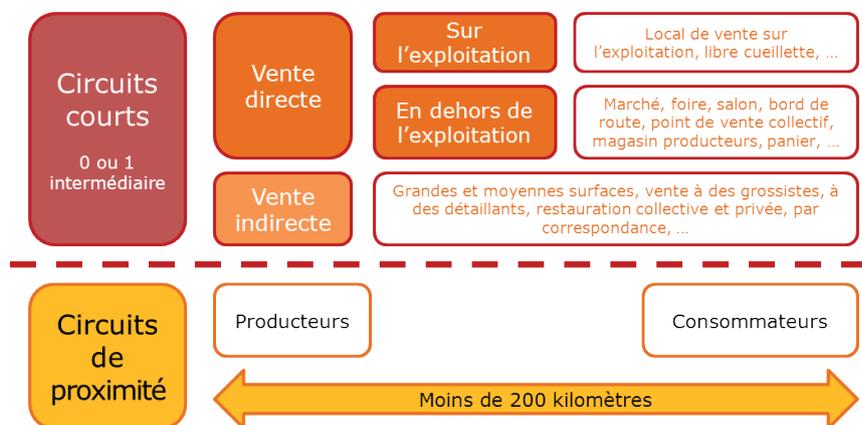
En 2010, la vente en circuits courts est pratiquée en France par plus de 107 000 exploitations agricoles françaises, soit environ 21% des exploitations, contre 16% il y a 10 ans ⁽¹⁾.

En termes de consommation, elle répond à 6 à 7 % des achats alimentaires ⁽²⁾ pratiqués en France.

Une grande diversité de formes et de produits

Une quinzaine de « formes » de circuits courts croisent proximité géographique et relationnelle : marché, vente à la ferme, cueillettes, AMAP, paniers, vente directe aux grandes et moyennes surfaces (GMS), Internet... Ils sont mis en place par différents types d'exploitations agricoles (grandes cultures, cultures spécialisées...), et permettent ainsi de distribuer une grande diversité de productions. Plusieurs circuits courts peuvent d'ailleurs se côtoyer dans une exploitation, souvent combinés à des circuits plus « longs ».

**Un produit « local » peut être issu d'un circuit long...
Un circuit court peut ne pas être « local »...**



Des contraintes locales, mais aussi des opportunités à saisir

Des circuits courts présents localement, mais insuffisants

Aujourd'hui, on dénombre 1150 exploitations en circuits courts en Haute-Garonne (20% des exploitations, soit +6 points en 10 ans).

L'horticulture, les légumes, les secteurs avicole et porcin sont les plus représentés. La vente se fait principalement à la ferme (66%) et sur les marchés (37%).

C'est insuffisant pour réorienter une demande qui, aujourd'hui, s'adresse principalement aux grandes et moyennes surfaces.

L'offre limitée à certains produits « locaux », pour des raisons géographiques et/ou structurelles, n'est pas favorable au changement.

Une production locale plus orientée « filières longues »

La production agricole haut-garonnaise est très typée : 55% de grandes cultures, 27% d'élevage (dans le sud du département) et 17% de cultures spécialisées, dont moins de 10% de légumes.

Une majorité de la production se situe en « filière longue », en constatant qu'un changement complet de circuit est difficile à opérer :

- les filières sont « intégrées » suivant les types de production (organisation du travail, structures d'exploitation, investissements...);
- les métiers sont différents : production, transformation, vente...;
- les débouchés sont aujourd'hui plus ou moins stables.

La transition vers les circuits courts est donc encore très lente et s'opère souvent dans une logique de revenu complémentaire. Une meilleure connaissance à la fois de la demande locale en produits de proximité, du comportement des consommateurs, mais aussi des facteurs de choix des agriculteurs et des leviers qui influencent leurs décisions, est aujourd'hui nécessaire...

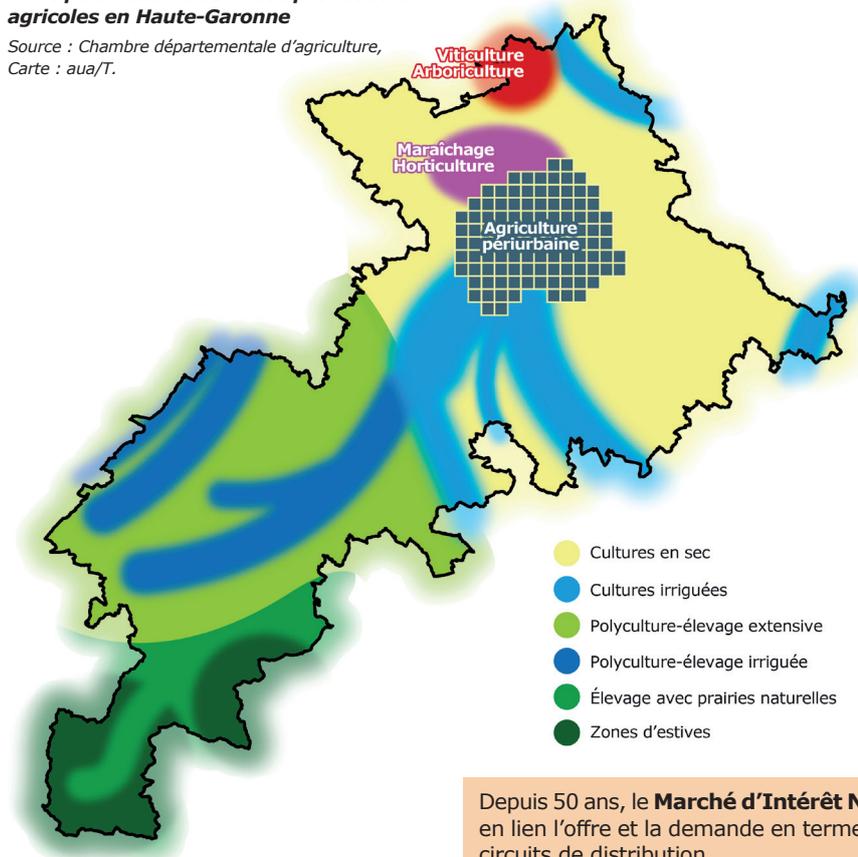
Un appui essentiel des collectivités publiques

Les collectivités locales ont un rôle essentiel dans le développement et la pérennisation de ce mode de consommation.

En effet, elles disposent de différents leviers pour **sensibiliser le consommateur** sur son choix alimentaire, **soutenir l'installation de porteurs de projets** (qui contribuent à l'augmentation de l'offre, tout en préservant des espaces ruraux et périurbains), **favoriser le maintien ou la création d'équipement collectifs** (lieux de vente : marchés, amap, ateliers de transformation, abattoirs...), ou encore, **utiliser la commande publique de produits locaux** pour approvisionner la restauration collective, apportant et renforçant un soutien logistique aux filières locales.

Principales orientations des productions agricoles en Haute-Garonne

Source : Chambre départementale d'agriculture, Carte : aua/T.



Les marchés de plein vent : première forme de commerce de proximité

- Plus de 170 marchés en Haute-Garonne.
- Environ 75 marchés sur le territoire de Toulouse Métropole (dont 42 sur Toulouse) rassemblant plus 2 700 commerçants non sédentaires.
- 60% des consommateurs fréquentent au moins une fois par mois un marché.

Depuis 50 ans, le **Marché d'Intérêt National** de Toulouse a pour objectif de mettre en lien l'offre et la demande en termes de produits alimentaires, en simplifiant les circuits de distribution.

Récemment rénové sur 1 hectare couvert, un carreau est ouvert aujourd'hui aux producteurs locaux, afin de regrouper l'offre de produits. On en dénombre 395 à ce jour.

Au total, 270 000 tonnes de produits alimentaires, dont 75 % de fruits et légumes, transitent par le MIN, dont une part importante vient approvisionner les marchés de plein vent, les primeurs en magasins et la restauration hors foyer.

On constate cependant une concurrence importante de la grande distribution et des centrales d'achats.

Des initiatives sur l'aire urbaine de Toulouse

Une aide à l'implantation et à la formation des futurs exploitants...

A travers le projet Valterra (action 8 de l'agenda 21 local communautaire), la communauté de communes Save et Garonne a pour objectif de prendre en compte l'agriculture selon trois approches complémentaires : l'aménagement de l'espace, le développement économique et le développement territorial durable. Trois axes de développement ont été retenus : un parc d'activités « Eco-pôle », le soutien à l'agrotourisme et le développement de la filière « maraîchage ». Dans ce dernier cas, l'objectif est d'aider les porteurs de projets à accéder à des terres agricoles, tester leur projet, s'installer puis commercialiser leurs produits. Cette démarche prend la forme d'une « couveuse » ou « espace test », pépinière d'exploitations agricoles avec un accompagnement technique, financier et comptable.

... favorisant la création d'emplois

Cette démarche se veut innovante dans le sens où la réflexion intègre l'ensemble de la filière (installation, production biologique et débouchés en circuits de proximité). Elle favorise la création d'emplois par la réinstallation d'agriculteurs en secteur périurbain, participant, par le projet de territoire, à freiner la mutation des espaces agricoles. La réflexion se poursuit aujourd'hui sur le devenir des « couvés » et notamment sur une programmation à définir en termes de libération de foncier.

Une distribution facilitée pour la production locale

La plateforme « Produits sur son 31 », développée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, a pour objectif de rapprocher l'offre et la demande (restauration hors foyer, commerces de bouche...), en constituant une structure logistique et commerciale, regroupant des produits agricoles locaux respectant des cahiers des charges précis. Elle vise des débouchés réguliers, à un prix juste pour le producteur et le client. Son conseil d'administration est composé exclusivement d'exploitants agricoles, représentant chaque filière. La mise en place de cette plateforme s'est accompagnée de la mise à disposition d'un entrepôt de stockage réfrigéré au MIN, de partenariats forts établis avec les chambres consulaires, le MIN, des collectivités telles que Toulouse Métropole, le Sicoval, le Pays Tolosan, ainsi que les lycées agricoles.

La définition d'une politique agricole partagée

La Charte pour une agriculture durable en territoires périurbains, signée conjointement par Toulouse Métropole et la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne en juin 2012, pose les fondements d'une politique en matière d'agriculture urbaine et périurbaine. Deux axes incontournables y sont définis :
– agir sur la planification et le foncier, en préservant le devenir des terres agricoles ;
– considérer l'agriculture comme une activité économique et alimentaire avant tout.

De plus, des priorités sont affichées au regard des types de productions :
– donner la priorité au maraîchage et favoriser le développement des produits locaux ;
– diversifier les productions ;
– développer une démarche de qualité et innovante.



Qualité producteurs de Haute-Garonne

Dans ce cadre, Toulouse Métropole réfléchit à faciliter l'accès aux marchés de plein vent pour les producteurs locaux, à travers une attestation « producteur – vendeur » délivrée à tout agriculteur souhaitant vendre sa production sur un marché et respectant différents critères. Elle envisage aussi d'adjoindre à la cuisine centrale une légumerie, susceptible de favoriser un approvisionnement direct en légumes et en fruits frais. Cela pose néanmoins la question d'un approvisionnement d'origine locale en la matière, qui ne peut aujourd'hui être totalement satisfait.

Pour le SICOVAL, la pérennisation⁽³⁾ d'une agriculture en territoire périurbain constitue un des enjeux majeurs pour le développement de son territoire. Différentes actions sont menées :

- élaboration d'une charte d'aménagement, favorisant la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles ;
- accompagnement à la diversification agricole et à l'installation d'agriculteurs, en synergie avec le milieu urbain (Contrats Territoriaux d'Exploitation Collectif (CTE), magasins de produits fermiers, fermes-relais...).

Sur le Muretain, la réflexion sur les espaces agricoles à enjeux a mené à la création d'une mission spécifique sur l'agriculture périurbaine, au sein de la direction de l'économie de la collectivité.



Le réseau des AMAP en Midi-Pyrénées : une croissance qui perdure

- 2 AMAP en 2003, création du réseau en Midi-Pyrénées,
- 55 AMAP en 2006,
- 132 AMAP en 2014, dont 98 en Haute-Garonne et 40 à Toulouse.

Le e-commerce, vecteur de développement

Outre les quelques maraîchers et/ou fermes agricoles ayant leur site internet, un nouveau concept est arrivé sur l'agglomération toulousaine, le « **drive fermier toulousain** ».

Cette boutique virtuelle, organisée par des agriculteurs et appuyée par le Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne, propose, toute l'année, des produits fermiers locaux. L'internaute commande sur internet et retire ses achats dans 2 points relais sur l'agglomération.

Un enjeu socio-économique à reconnaître

La mise en place de circuits courts relève principalement d'un enjeu économique ou socio-économique. Ils ont en effet pour objectif le développement économique des exploitations agricoles, par la recherche d'une meilleure plus-value par création et/ou diversification des productions, des modes de commercialisation et par l'amélioration des conditions de travail. Malgré le développement constaté sur le terrain, il reste difficile d'appréhender la réalité économique des circuits courts et d'évaluer leur impact.

Le recensement général agricole de 2010 apporte quelques éléments sur la réalité de cette filière. Par ailleurs, le projet CASDAR⁽⁴⁾ « Références en Circuits Courts »⁽⁵⁾, conduit par le CERD⁽⁶⁾, TRAME⁽⁷⁾ et l'Institut de l'Élevage et finalisé en 2013, a permis de produire une méthode et des références pour évaluer les performances technico-économiques, sociales et environnementales des différents systèmes de transformation et commercialisation en circuits courts.

Nourrir nos agglomérations

Si l'Etat a défini un Programme National pour l'Alimentation, les réflexions en termes de politique alimentaire territoriale n'en sont cependant encore qu'aux prémices. Somme d'initiatives individuelles plus que composantes de stratégies plus globales, les circuits courts peinent à se placer dans la problématique plus large de l'approvisionnement alimentaire des territoires. Dans ce cadre, il s'agira de mettre en place un nouvel ensemble de coopération entre acteurs et échelles géographiques devant permettre de répondre à l'enjeu alimentaire.

L'analyse de l'offre et la demande doit permettre de mieux organiser la distribution, tout en résolvant la question des infrastructures nécessaires pour une production, une transformation et une distribution locales des produits.

En Europe, des grandes agglomérations ont mis en place des démarches afin de rapprocher les producteurs des consommateurs et de renforcer le marché alimentaire local.

Bristol⁽¹⁾ en Angleterre, **Lyon** ou **le Pays d'Aubagne et de l'Etoile** ont ainsi élaboré des chartes alimentaires sur leur territoire. **Amsterdam** a également mis en place un certain nombre d'actions (marchés de produits locaux, production de guides méthodologiques pour la restauration collective...) créant un véritable réseau alimentaire. Les dynamiques ainsi impulsées sont aujourd'hui reprises dans les documents de planification majeurs locaux et ont participé à l'émergence d'un solide mouvement associatif.

(1) Source : Aubry, 2012

(2) Source : Conseil Economique Social des Pays de la Loire

(3) http://www.sicoval.fr/connaître/sicoval/competences/developpement_rural.php

(4) CASDAR : compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural, géré par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT)

(5) Source : <http://idele.fr/recherche/publication/idelesolr/recommends/seminaire-final-du-projet-casdar-references-en-circuits-courts.html>

(6) CERD : Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification

(7) TRAME : association nationale de développement agricole et rural ; <http://www.pardessusahiaie.net/frontend.php/trame/204>

(8) Nourrir les villes d'Europe : quels enjeux et quelles politiques ? Compte rendu Repères Européens - Agence Lyon

Le sujet de cette publication Perspectives Villes a été au centre des échanges organisés par l'aua/T en 2013, autour des interventions des représentants de la Communauté urbaine Toulouse Métropole, la Communauté de communes Save et Garonne et de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.



Pour en savoir plus

- Terres en Villes : www.terresenvilles.org
- Réseau rural français : www.reseaurural.fr
- Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : <http://agriculture.gouv.fr>
- Agreste / Statistique, évaluation et prospective agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

